



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENWEZ Gérard Maire, MICHEL Didier 1° Adjoint, SCHNEIDER Patricia 2° Adjoint, BIHIN Lionel 3° Adjoint, DELGOFFE Virginie 4° Adjoint, BRION Jean-Pierre 5° Adjoint, LUCKOWSKI Guy, FISLER Annick, ARTISSON Jean-Louis, TRODOUX Viviane, FRENOIS Pascal, LEROY Michaël, LEBEL Sandrine, MANGIN Marie, EMOND Magali, HENNEQUIN Annie, BELDJOURDI Eric, GIRO Didier, GONDA Alexa

Absents (procuration) : NEGRIER Julien donne procuration à SCHNEIDER Patricia, TORDO Sylvie donne procuration à BIHIN Lionel, BEAUDON Marylaure donne procuration à TRODOUX Viviane

Absent excusé : MANNBAR Julien

Secrétaire de Séance : TRODOUX Viviane

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Viviane TRODOUX est nommée secrétaire de séance.

Suite à une erreur matérielle, le compte rendu du 27 mai 2026 sera adopté lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout du point suivant :

- Membres Syndicat de la Valette

Le Conseil Municipal, convoqué par le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, en application des articles L283, L309, L310 et L311 du code électoral, s'est réuni afin de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, sept délégués et quatre suppléants doivent être élus. Une seule liste de candidats a été déposée, conduite par Monsieur Gérard RENWEZ, par laquelle le nombre de suffrages obtenus est de 18. Il y avait un bulletin nul et un bulletin blanc.

19H20, arrivée de Madame Alexa GONDA.

19h25, arrivée de Madame Annick FISLER.

FINANCES

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les travaux de reconstruction du pont du canal de la Meuse.

L'entreprise la mieux disante est la société Est Ouvrages, retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 994 240,02 € HT soit 1 193 088,02 € TTC.

A ces travaux s'ajoute un complément lié au bon déroulement du chantier pour un montant de 120 342,52 € HT soit 144 411,02 € TTC.

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les travaux ne débuteront que lorsque la Commune recevra la notification d'attribution de subvention du CEREMA et aura établi le plan de financement.

Afin de financer les travaux du pont, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une consultation pour une ligne de trésorerie à 900 000 €. Le Conseil Municipal vote, à la majorité (abstention : Monsieur Eric BELDJOUDI), la consultation des banques pour un prêt de 500 000 €.

Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil avec les différentes propositions bancaires.

POINT AJOUTE

A la suite de la remarque du contrôle de légalité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression de la nomination des trois délégués suppléants et réaffirme ses trois représentants comme suit :

- Madame Patricia SCHNEIDER
- Monsieur Julien NEGRIER
- Monsieur Michaël LEROY

Fin de séance à 19h50.

POUR COPIE CONFORME

La Secrétaire de séance
Viviane TRODOUX



le Maire
Gérard RENWEZ

